

Réservation du Café des Enfants pour des activités ou festivités **FORMULE PARTENAIRES « soirée / dimanche »**

Le Café des Enfants vous ouvre ses portes et accueille, en soirée ou le dimanche, les événements que vous organisez. Vos adhérents et invités, adultes et enfants, ont alors accès aux différents espaces de jeux (**hors BUREAUX, JARDIN, CELLIER de l'association dont l'accès est strictement interdit**).
Le Café est fermé au public pour l'occasion.

Le groupe que vous accueillez (**dans la limite maximale de 50 personnes > 30 personnes dans le CAFE et 20 personnes dans l'ANNEXE**) et les locaux sont sous **votre entière responsabilité**, pendant toute la durée de la mise à disposition. Le personnel de l'association, bénévole et salarié, ne prend pas en charge l'animation de la fête.

La présence d'un adulte encadrant (+ de 18 ans) par tranche de 6 enfants est obligatoire.

Les adultes et les enfants s'engagent à **respecter la Charte et les Règles de vie du Café des Enfants**, pendant toute la durée de la mise à disposition, et, tout particulièrement, à participer à l'encadrement des enfants, à l'animation de l'événement et à la logistique du Café (restauration, rangement, ménage).

Les modalités de la mise à disposition (remise des clefs, utilisation des équipements et de la cuisine,...) feront l'objet d'un **accord oral préalable** entre l'adhérent organisateur et l'association.

L'adhérent organisateur devra, par ailleurs, faire parvenir à l'association une **attestation d'assurance responsabilité civile** couvrant la période de la mise à disposition dans les 7 jours précédant la réservation (à défaut, la réservation sera réputée caduque).

Une caution d'un montant de 1000 € devra être versée à l'entrée dans les lieux par l'adhérent organisateur. Cette somme lui sera remboursée par l'association, dans les 7 jours suivants la mise à disposition, déduction faite des sommes dues au titre de réparations, dégradations et/ou vols identifiés.

L'adhérent organisateur réserve le Café pour une durée pré-déterminée, en fonction de laquelle est fixé le prix total de la prestation, **dû intégralement au jour de la mise à disposition**. Le Café des Enfants ne procèdera à aucun remboursement en cas d'absence ou de désistement. Si la durée de la mise à disposition dépasse le nombre d'heures prévu, le Café des Enfants facturera le supplément correspondant.

L'adhérent organisateur doit s'acquitter, au jour de la réservation, **d'un acompte de 50 %** du prix total de la prestation et, le cas échéant, du montant de son adhésion annuelle.

Le jour de la fête, si le nombre d'adultes encadrant est insuffisant, si les modalités de la mise à disposition ou si les règles de fonctionnement et la charte du Café ne sont pas respectées, le Café des Enfants se réserve le droit de mettre un terme, de reporter ou d'annuler la mise à disposition, sans qu'aucune contre-partie, financière ou en nature, ne puisse être réclamée.

Le Café et L'Annexe doivent être parfaitement rangés et nettoyés avant la remise des clés. Les jeux devront être rangés en bonne place et leur état vérifié (pièces manquantes...). Un forfait nettoyage peut être demandé mais celui ci n'exonère pas du rangement des jeux et du mobilier en bonne place.

Je soussigné(e), M. Mme. Melle¹.....², de l'associationréserve le Café des Enfants, aux conditions susmentionnées pour la soirée / la journée¹ du deh..... àh.....

N° adhérent : N° de téléphone :

Adresse précise :

Le groupe se composera de :

-³ enfants,
-³ adultes (+ de 18 ans).

(dans la limite autorisée de 50 personnes).

Adhésion structure obligatoire : 30 €

Prix : heures x 60 € (sans utilisation de la cuisine) = €

Prix : heures x 100 € (avec utilisation de la cuisine) = €

Facultatif > Forfait MÉNAGE de l'Annexe : 50 € = €

Facultatif > Forfait MÉNAGE du Café : 50 € = €

Facultatif > Forfait MÉNAGE de la Cuisine : 50 € = €

Acompte (à verser à la date de la réservation) =x 50 % =€
(cette somme ne fera l'objet d'aucun remboursement en cas d'absence ou de désistement)

Caution (à verser à l'entrée dans les lieux) = 1000 €³
(cette somme sera remboursée dans les 7 jours suivants la mise à disposition, déduction faite, le cas échéant, des sommes dues au titre de réparations, dégradations et/ou vols identifiés lors de l'état des lieux de sortie).

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de réservation, des règles de fonctionnement et de la charte du Café des Enfants et m'engage à les (faire) respecter pendant toute la durée de la fête d'anniversaire que j'organise dans ses locaux.

Fait à....., le

Signature du partenaire
précédée de la mention « lu approuvé » :

Pour l'association La Soupape
Tampon et signature

1 Rayer la mention inutile.

2 NOM et Prénom.

3 En chiffres et lettres.